

 <p>Institut Jean Paul II</p>	<p>V S P 4 – Le courrier</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p>
---	------------------------------	--

Exercice 1 :

Grâce à une étiquette spécifique apposée sur n'importe quel pli affranchi de moins de 3 kg, ou une enveloppe pré timbrée spécifique, l'expéditeur a désormais la possibilité de connaître, via Internet, par SMS+ ou un serveur vocal spécifique, la date à laquelle son courrier est distribué (en métropole et dans les DOM uniquement) ainsi que les différentes étapes qu'il a suivi. [...] Contrairement à la lettre recommandée, la lettre suivie n'a pas de valeur juridique (donc de preuve)

1. la lettre suivie a t'elle valeur de preuve juridique ?

Exercice 2 :

La valeur juridique de la lettre recommandée électronique est la même que celle d'une lettre recommandée avec accusée de réception classique.

Pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat, l'envoi d'un courrier en recommandé avec avis de réception peut être exigé afin de constituer une preuve de l'envoi. Il est possible d'effectuer cette formalité par voie électronique.

Une lettre recommandée électronique n'est pas nécessairement liée au fait que le contrat ait été conclu de façon électronique : elle est applicable à tout contrat, quelle que soit la forme de sa conclusion.

Pour être juridiquement valable, l'envoi d'une lettre recommandée électronique doit remplir les conditions suivantes :

- le tiers chargé de l'acheminement doit garantir l'identité du destinataire et de l'expéditeur ;
- si le destinataire n'est pas un professionnel, son accord préalable doit être obtenu ;
- les dates d'expédition et de réception doivent être garanties et vérifiables.

Le tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique (la poste en général) doit conserver ces informations pendant 1 an, ainsi que :

- Le document original électronique,
- Son empreinte informatique.

L'expéditeur peut y avoir accès pendant 1 an. (...) L'expéditeur et le destinataire non professionnel peuvent demander la distribution de la lettre recommandée électronique imprimée sur papier. Le tiers chargé de l'acheminement procède alors à l'impression sur papier de la lettre recommandée électronique et à sa mise sous enveloppe. Si le destinataire n'est pas présent, il est avisé par un avis de passage et la lettre reste à sa disposition 15 jours puis est retournée à l'expéditeur.

1. La lettre recommandée électronique a t'elle la même valeur que la lettre recommandée classique ?
2. Quelles sont les conditions pour qu'une lettre recommandée électronique soit valable ?
3. Combien de temps la trace électronique reste t'elle sur le serveur de la poste ?

Exercice 3 :



Un mail a-t-il valeur juridique ?

Si sa facilité d'emploi l'apparente aux échanges à l'oral, de par sa forme, le mail relève de l'écrit. Or, c'est bien connu... les écrits restent.

Selon le Code Civil un message électronique peut avoir la même valeur juridique qu'un courrier manuscrit s'il est certifié, c'est-à-dire qu'il comporte une signature électronique. Pour être conforme, elle doit être réalisée par un organisme agréé et être sécurisée. Dans ce cas-là, l'email fait foi.

Ne jamais envoyer un mail à la légère

Toutefois, comme la preuve d'un engagement ne passe pas forcément par la présence d'une signature, même un email simple (non certifié) peut être utilisé comme preuve. Cela est possible dans les domaines du droit où l'on admet que la preuve est "libre"...

1. Le mail est-il considéré comme un message oral ou écrit ?
2. Que faut-il pour qu'il ait valeur juridique ?
3. Dans quels domaines un mail simple est-il considéré comme preuve ?

Exercice 4 :

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois

(en millions d'objets)	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015
Distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	14 535	13 924	12 960	12 343	11 633	-5,8%
Colis (y compris remis contre signature)*	313	328	331	328	328	0,0%
Distribution postale de la presse aux abonnés	1 472	1 376	1 293	1 228	1 166	-5,1%
Total des objets adressés distribués en France	16 320	15 628	14 584	13 900	13 127	-5,6%
Distribués à l'Export						
Envois de correspondance	370	360	318	316	287	-9,1%
Colis	15	18	16	19	20	5,8%
Presse	20	18	19	18	17	-5,6%
Total des objets adressés Export	405	396	354	353	325	-8,1%
Total du marché des objets adressés	16 725	16 025	14 938	14 253	13 452	-5,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

*non compris les volumes des acteurs du marché du colis sans autorisation postale

1. Quelle quantité de lettres (correspondance) la poste a-t-elle distribuée en France en 2014 ?
2. Comment la quantité de courrier a-t-elle évolué entre 2011 et 2015 ?
3. Quelle distribution a-t-elle vu sa quantité augmenter ?